

Sommaire

Édito P.1

J.M. Frizot, Président

G. Gordat, Président délégué

**Le CDG, au plus près
de vos attentes** P.2-3

Du mouvement au Pôle Santé
..... P.3

Vous avez dit RPS ? P. 3

Enquête P.4-5
L'amélioration de la qualité

Les rendez-vous du CDG
..... P.6

Actualités statutaires P.6

« Restant attentivement
à votre écoute,
nous vous souhaitons
une excellente lecture. »

Edito



Mes cher(e)s collègues,

Les élections du printemps 2015 au conseil départemental de Saône-et-Loire et au conseil d'administration du SDIS ont entraîné une évolution de la composition du conseil d'administration du centre de gestion de Saône-et-Loire.

Soucieux de maintenir un esprit de travail en commun au service des employeurs territoriaux sans considération de taille, de localisation ou d'appartenance politique, nous avons pris en compte cette évolution au sein de notre exécutif : ainsi, lors du conseil d'administration du 25 juin 2015, notre collègue Gérald Gordat a été désigné Président délégué du CDG 71.

Ces fonctions viennent confirmer son engagement et son investissement à mes côtés et celui des vice-présidents, pour assurer le meilleur conseil aux élus employeurs.

Jean-Marc Frizot
Président du CDG 71



Cher(e)s collègues élus,

Très attaché au maintien d'un service public de proximité sur nos territoires, je souhaite que les principes d'universalité, d'égalité et de qualité des prestations du CDG continuent à servir de ligne directrice aux élus et services de notre établissement.

Pour nous guider dans notre action et s'adapter à vos besoins, nous avons réalisé auprès des collectivités du département une enquête « qualité » à laquelle vous avez été nombreux à répondre. La synthèse des résultats vous en est communiquée, en toute transparence, dans la présente lettre.

Forts de la confiance que vous nous accordez, nous avons engagé, pour mieux encore répondre à vos attentes, une démarche de performance basée sur des actions concrètes dont les premières vous sont présentées.

Gérald Gordat
Président délégué du CDG 71



Le CDG, au plus près de vos attentes

Soucieux de répondre aux nombreuses problématiques rencontrées par les élus du département, le Centre de Gestion s'engage dans un processus d'amélioration continue de ses prestations.

A cette fin et sur la base d'un travail mené en amont fondé sur les notions de performance et d'efficacité, le Centre de Gestion entre dans une démarche qualité afin de répondre aux demandes des collectivités.

Selon quelle méthodologie ?

Trois groupes de réflexion ont été constitués autour de thématiques portant sur le management du système qualité, la gestion des processus fonctionnels et des processus métier. Ces groupes exclusivement composés d'agents du Centre de Gestion sont chargés d'établir des propositions d'amélioration sous la responsabilité d'un animateur.

Un Comité de Pilotage composé d'élus, de représentants de la Direction et de représentants du personnel et présidé par le Responsable de la démarche qualité, valide les propositions des groupes et définit les orientations à venir.

Quelles réalisations attendues ?

LA GESTION DES RÉCLAMATIONS

Le site internet du Centre de Gestion permettra dès le début du mois d'octobre 2015 de saisir en ligne vos éventuelles remarques et réclamations. Celles-ci feront l'objet d'une réponse systématique dans un délai de 15 jours ouvrés, et ce, dans un double objectif :

- > Prendre en compte vos remarques et adapter notre offre de service pour toujours mieux répondre à vos attentes,
- > Améliorer la transversalité et la coordination des services pour une réponse complète

L'ENQUÊTE DE SATISFACTION

Une enquête de satisfaction vous sera remise régulièrement afin que vous puissiez nous faire part de vos souhaits et observations sur la qualité de nos services et prestations.

Vous n'êtes pas pleinement satisfait des services du Centre de Gestion ?

Désormais et ce à compter du 1^{er} octobre 2015 vous pourrez nous faire part de vos réclamations. Saisissez le CDG à l'aide du **formulaire de réclamation** présent sur notre portail web. Vous recevrez alors immédiatement un accusé de réception et une réponse de nos services dans les 15 jours suivants. Le dispositif s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la qualité et de la performance du Centre de Gestion. www.cdg71.fr



Du mouvement au Pôle Santé...

Nathalie Brest-Sommet, coordonnatrice du Pôle Santé et Qualité de Vie au Travail, a quitté ses fonctions le 30 septembre dernier.

C'est Thomas Lacroix qui va lui succéder à compter du 15 novembre. Il nous rejoint après avoir coordonné le Pôle Emploi au CDG21, puis le service des Carrières au Conseil Départemental de Côte d'Or.

Vous avez dit RPS ?

Une journée pour réfléchir le mardi 10 novembre 2015 à Charnay-lès-Mâcon (salle de la Verchère).



INTERVIEW

En ma qualité de Maire j'ai souvent recours aux services du Centre de Gestion. J'ai souvent besoin de réponses rapides et précises pour prendre des décisions concernant le personnel de ma commune.

C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de m'impliquer sur l'amélioration de la qualité des services, d'abord en suivant l'enquête qui vous a été adressée en décembre dernier et dont vous trouverez les résultats ci-joints, et ensuite en participant au pilotage de la démarche qualité.

Je ne manquerai pas de relayer vos préoccupations sur cette question.

**Marie-Thérèse Drevet,
Maire de Montbellet**



Les risques psychosociaux plus communément appelés RPS interrogent les élus et les cadres tant dans ce qu'ils révèlent de mystère que dans la difficulté d'appréhender cette question au sein de la collectivité. Pourtant, les RPS coûtent chaque année entre 3 et 4 milliards d'euros. Ils sont souvent suivis de troubles musculo squelettique, d'absences pour dépression ou autres pathologies.

Tous les employeurs sont concernés par cette question, d'autant plus qu'ils ont l'obligation depuis le décret du 25 juillet 2014 de réaliser un diagnostic des RPS dans leur collectivité et de définir un plan de prévention adapté.

La journée du 10 novembre 2015 sera consacrée à cette thématique et permettra, au travers d'interventions et d'illustrations, de cerner les contours des RPS et vous aidera à définir des plans de prévention.

Michelle Pepe, Vice-présidente

ENQUÊTE

suite... L'amélioration de la qualité

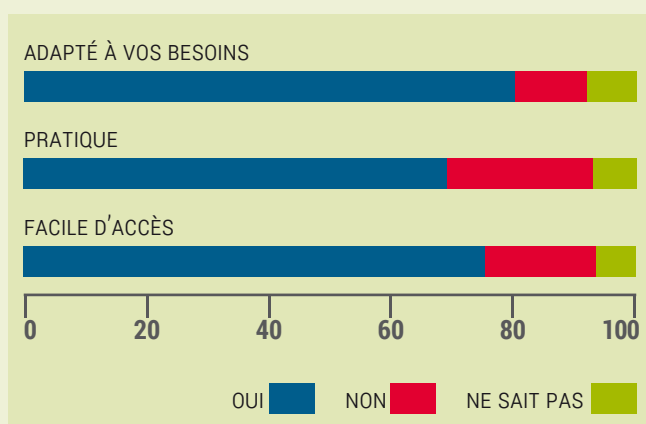
La qualité des services

LA QUALITÉ DES INFORMATIONS DIFFUSÉES

80% d'entre vous nous répondent que les informations sont satisfaisantes, adaptées ou précises.

Vous nous demandez cependant d'adapter nos informations à vos spécificités.

LE SITE INTERNET

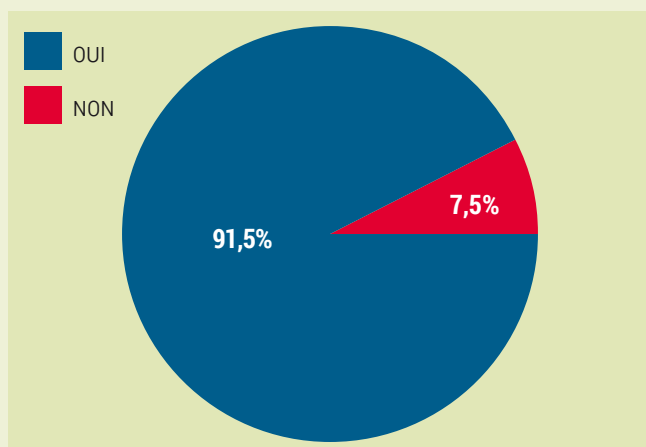


30% d'entre vous juge le site peu pratique et peu facile d'accès. Vous rencontrez souvent des difficultés à rechercher les informations, nos formulaires ne sont pas toujours clairs, les nouvelles actualités ne sont pas toujours mises en avant.

Plus généralement, le site vous semble peu interactif, le classement peu intuitif et l'ergonomie peu adaptée à vos besoins. Enfin le moteur de recherche pourrait être amélioré.

LES HORAIRES TÉLÉPHONIQUES ET LES HEURES D'OUVERTURE

Vous êtes globalement satisfaits de nos heures d'ouverture. En cela 92% des répondants se disent satisfaits.



Vous regrettez toutefois de ne pouvoir nous joindre car les lignes sont souvent occupées, de même que les créneaux horaires d'ouverture de certains services ne sont pas en adéquation avec vos besoins.

De plus, il vous est difficile de joindre vos interlocuteurs certains jours de la semaine (mercredi ou vendredi).

De façon générale vous êtes satisfaits des délais et de la qualité des réponses apportées

L'accueil qui vous est réservé au téléphone ou au CDG vous convient et vous considérez les agents comme généralement aimable, même si quelques-uns d'entre vous souhaiteraient plus de disponibilité et d'écoute de la part de certains agents.

Vous souhaitez que l'on améliore :

- > notre site web
- > la qualité de nos lignes téléphoniques
- > notre disponibilité par téléphone
- > une meilleure coordination entre nos services pour une meilleure qualité de nos réponses



De l'enquête qualité à la qualité de nos services

Dès que les résultats de cette enquête ont été étudiés, nous avons initié une démarche qualité interne, permettant de mieux organiser nos services dans le but de mieux vous répondre.

Pouvoir effectuer des réclamations sera notre premier gage d'amélioration de nos services. Viendront ensuite la cohérence de nos plages téléphoniques et la refonte du site internet.

Nous vous remercions encore de votre précieuse collaboration.

ENQUÊTE

L'amélioration de la qualité

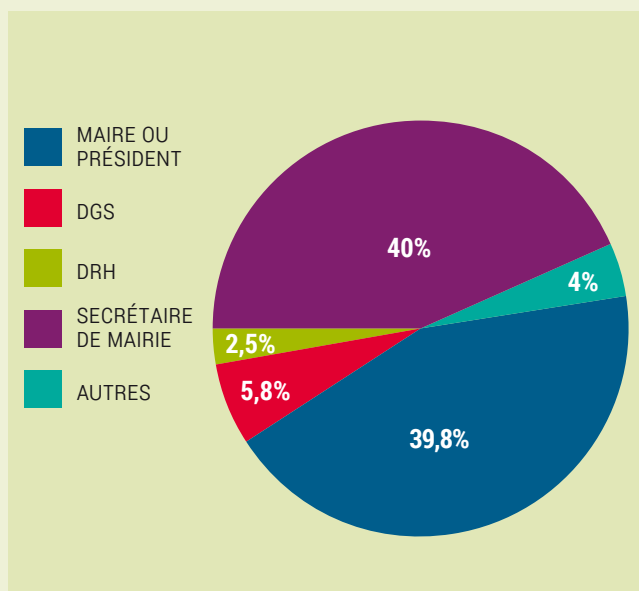


Vous êtes nombreux à avoir répondu à l'enquête qualité que nous vous avons envoyée en décembre dernier. Cette enquête visait à recueillir vos avis sur la façon dont vous percevez la qualité de nos services.

Nous avons obtenu 400 réponses dont 160 directement envoyées par des maires ou des présidents. 80% des réponses représentent les collectivités de moins de 20 agents.

Vous nous appelez majoritairement pour la carrière, la paye, les informations statutaires ou juridiques ou les questions médicales.

De façon générale, vous êtes plutôt satisfaits de nos services comme le montrent les résultats ci-contre.



Les rendez-vous du Centre de Gestion

- **Mardi 3 novembre**
Commission
de réforme
- **Jeudi 6 novembre**
Conseil
d'Administration
- **Mardi 10 novembre**
Journée
de prévention
sur les RPS
(Charnay-lès-Mâcon)
- **Jeudi 12 novembre**
Comité médical
- **Lundi 16 novembre**
Préparation
élus CAP / CT
- **Mardi 24 novembre**
CAP / CT
- **Jeudi 26 novembre**
Conseil
d'Administration
- **Mardi 8 décembre**
Comité Médical
- **Mardi 15 décembre**
Commission
de réforme

Actualités statutaires

TEXTES PARUS DEPUIS AVRIL 2015

- **Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe).**
- **Décret n°2015-415 du 14 avril 2015 et arrêté du 14 avril 2015** relatifs à **l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions** aux ministères chargés du développement durable et du logement.
- **Décret n°2015-443 du 17 avril 2015** relatif à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail pour **les jeunes âgés de moins de dix-huit ans**.
- **Décret n°2015-444 du 17 avril 2015** modifiant les articles D. 4153-30 et D. 4153-31 du code du travail (**évolution de la réglementation relative aux jeunes âgés de moins de dix-huit ans relatif au travail en hauteur**).
- **Décret n°2015-504 du 4 mai 2015** modifiant le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à **l'organisation des comités médicaux**, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.
- **Décret n°2015-580 du 28 mai 2015** permettant à un agent public civil **le don de jours de repos** à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade.
- **Décret n°2015-661 du 10 juin 2015** modifiant le décret no 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (**IFSE**) dans la fonction publique de l'Etat.
- **Décret n°2015-761 du 24 juin 2015** relatif au rapport sur la **situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes** intéressant les collectivités territoriales.
- **Décret n°2015-788 du 29 juin 2015** relatif à **la procédure de validation des services de non-titulaire** dans le régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.
- **Décret n°2015-862 du 13 juillet 2015** modifiant diverses dispositions relatives **aux administrateurs territoriaux et aux emplois fonctionnels de direction** de la fonction publique territoriale.
- **Décret n°2015-863 du 13 juillet 2015** modifiant le décret n°87-1102 du 30 décembre 1987 relatif à **l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction** des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés.
- **Décret n°2015-933 du 30 juillet 2015** portant attribution d'une **indemnité de mobilité** à certains agents de la fonction publique territoriale.
- **Décret n°2015-934 du 31 juillet 2015** fixant **les plafonds de l'indemnité de mobilité** attribuée à certains agents de la fonction publique territoriale.



**centre
de gestion**
fonction publique territoriale

saône-et-loire

6, rue de Flacé
71018 Mâcon Cedex
Tél. 03 85 21 19 19
Fax 03 85 21 19 10

centredigestion@cdg71.fr

www.cdg71.fr

Agence PANAMA - 03 85 20 56 41 - www.agence-panama.com
Crédits photos : Fotolia.com - contrastwerkstatt - auremar
bellemédia - Joss - Tomasz Papuga